

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: - (2004)

Artikel: Le Pays de Vaud (Canton du Léman) : de l'Helvétique à la Médiation, naissance d'un canton confédéré
Autor: Jequier, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PAYS DE VAUD (CANTON DU LÉMAN)

De l'Helvétique à la Médiation, naissance d'un canton confédéré

François JEQUIER

Le bicentenaire (1803-2003) aura donné lieu à plusieurs colloques et de nombreuses publications qui bénéficièrent du soutien de la Fondation du bicentenaire créée par le Conseil d'État vaudois en automne 2001 et animée par un chef de projet, Édouard Gétaz de la société veveysanne *Creative Entertainment S.A.*¹ Le colloque du 8 mars 2003, organisé à la Sorbonne par Alain-Jacques Tornare et la Société des Études robespierristes sur « La genèse et la mise en œuvre de l'Acte de Médiation », a bien fait ressortir les caractéristiques propres à chacun des six nouveaux cantons admis dans la Confédération après le 19 février 1803. La réelle complexité des cas des Grisons, de Saint-Gall et du Tessin tranche avec ce que les Vaudois vécurent durant ces années si troublées. Le canton du Léman connut, tout compte fait, une situation relativement privilégiée par rapport aux autres régions de la Suisse, dont certaines furent transformées en champs de bataille en 1798 et surtout en 1799.

Ma communication s'intitulait : « Le canton du Léman (Vaud) *sauvé* par l'Acte de Médiation » et j'utilisai un article suggestif d'Alain Pichard paru le 19 février 2003 dans le quotidien *24 heures*.² Les journalistes ont souvent le sens de la formule qui retient l'attention comme ce titre : « Vaud, canton helvétique recyclé. Avant de devenir souverain en 1803, il a été étroitement lié au sort de la République unitaire imposée par la France. Il a provoqué son avènement et a été le dernier témoin de son agonie ». Belle formule qui résume bien les particularités du pays de Vaud qui vécut une *révolution atypique*,³ le 24 janvier 1798, qui le vit passer de la sujétion bernoise à la tutelle

1 Trois livres ont été publiés avant mai 2003 : CORINNE CHUARD et al. (éd.), *Vaud sous l'Acte de Médiation, 1803-1813. Naissance d'un canton confédéré*, Lausanne, 2002 ; OLIVIER MEUWLY, BERNARD VOUTAT (éd.), *Les Constitutions vaudoises 1803-2003. Miroir des idées politiques*, Lausanne, 2003 ; ALAIN-JACQUES TORNARE, *Les Vaudois de Napoléon. Des Pyramides à Waterloo, 1798-1815*, Yens, 2003.

2 ALAIN PICHARD, « Vaud, canton helvétique recyclé », *24 heures*, 19 février 2003, p. 9. Les jours précédents,

Alain Pichard a consacré un article à chacun des nouveaux cantons. Cf. aussi ALAIN PICHARD, *Vingt Suisses à découvrir. Portraits des cantons alémaniques, des Grisons et du Tessin*, Lausanne, 1975.

3 FRANÇOIS JEQUIER, « Le 24 janvier 1798 : une révolution atypique », in FRANÇOIS FLOUCK et al. (éd.), *De l'Ours à la Cocarde. Régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, 1998, p. 349-363 ; CORINNE CHUARD (éd.), *1798 : à nous la liberté. Chronique d'une révolution en Pays de Vaud*, Lausanne, 1998.

française par la grâce des armées du Directoire, qui commencèrent leur conquête de la Suisse en occupant bien pacifiquement le maillon le plus faible de la Confédération helvétique.

Laissons pour une fois de côté le point de vue des Vaudois sur leur *Révolution* et plaçons le 24 janvier 1798 dans une perspective plus large, celle des républiques-sœurs, bien étudiées dans l'ouvrage de Jean-Louis Harouel,⁴ et dont Alan Forrest rappelle que la technique de pénétration avait déjà fait ses preuves avec des modalités adaptées à chaque pays à conquérir :

Dans certains cas, il fut possible de présenter la naissance d'une République-sœur comme la réalisation du vœu des patriotes les plus avancés dans le territoire concerné : la République helvétique pouvait paraître répondre au rêve suisse nourri par Frédéric-César de La Harpe et Pierre Ochs. Mais de tels arguments étaient toujours plus ou moins spécieux. La ligne politique des pays conquis se trouva rarement en conflit avec la stratégie militaire française immédiate... En Suisse, malgré les incessantes déclarations d'amitié de Paris, la Confédération fut envahie quand les priorités militaires l'exigèrent... et c'est la solution politique imposée par Paris qui fut mise en œuvre. Aucun des pays envahis n'eut le choix de la forme de gouvernement susceptible de lui convenir. La liberté n'était pas négociable.⁵

Le pays de Vaud fut le maillon faible de l'ancienne Confédération qui s'ouvrit à la pénétration des armées du Directoire grâce à l'active collaboration, le mot n'est pas innocent, de La Harpe et de Pierre Ochs, dont les doléances successives rentrèrent tout à coup dans les vues du Directoire et fournirent à Romain Ménard un bon prétexte pour faire entrer ses troupes. Le pays de Vaud intéressait peu les Français qui visaient Berne, la chute de l'ancienne Confédération et surtout la possibilité de faire main basse sur les trésors, dont les rumeurs avaient beaucoup grossi les sommes potentielles. François Crouzet écrit :

La Harpe offrit au Directoire le trésor de Berne, car la « Suisse devrait payer les frais de son affranchissement ». On avait espéré y trouver 30 millions, plus 12 millions de créances sur l'étranger. La déception fut grande de ne découvrir que 6 millions (plus 18 autres en créances extérieures)... Au 1^{er} décembre 1798, l'invasion de la Suisse avait rapporté environ 14 millions, mais 4 seulement avaient été envoyés aux armées et à Paris...⁶

FAIRE LA RÉVOLUTION EST UNE CHOSE, LA RÉCUPÉRER POUR CRÉER UN NOUVEL ÉTAT EN EST UNE AUTRE...

Le pays de Vaud fut libéré à la fin du mois de janvier 1798 et les leaders politiques, placés devant le fait accompli d'une rupture qu'ils redoutaient et qui sera baptisée *Révolution vaudoise* (terme proche de l'abus de langage, mais qui a reçu depuis son appellation contrôlée), sauront faire

4 JEAN-LOUIS HAROUEL, *Les Républiques sœurs*, Paris, 1997 ; MICHEL VOVELLE, *Les Républiques-sœurs sous le regard de la Grande Nation 1795-1803. De l'Italie aux portes de l'Empire ottoman, l'impact du modèle républicain français*, Paris, 2000.

5 ALAN FORREST, « La Révolution et l'Europe », in FRANÇOIS FURET et MONA OZOUF, *Dictionnaire critique de la*

Révolution française, Paris, 1998, p. 151. FRANÇOIS JEQUIER, « Bicentenaire bis : secouer de temps en temps ses mythes fondateurs », *24 heures*, 14 avril 2003, p. 2.

6 FRANÇOIS CROUZET, *La grande inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, 1993, p. 498-499.

LIBERTÉ,



H 26 - 56
3 avril 1799
8 avril 1799
13 avril 1799

ÉGALITÉ.

REPUBLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

P R O C L A M A T I O N .

Le Général en Chef de l'Armée Française, au Peuple de l'Helvétie.

HELVÉTIENS!

Les Commandans Français m'informent que des hommes perfides ou fanatisés se portent à des voies de faits contre les Soldats Français, lorsqu'ils marchent isolés; j'apprends aussi que des mouvemens d'insurrection se font sentir dans beaucoup de points de la Suisse.

Helvétiques! pourquoi ce changement si subit? pourquoi détruisez-vous cette harmonie nécessaire qui existoit entre vous & l'armée Française? Pourquoi détruisez-vous la paix qui régnoit dans vos foyers?

Vous cédez donc aux insinuations & aux manœuvres atroces des ennemis de la République Française qui sont aussi les vôtres, vous croyez donc que l'Armée Française n'est plus en mesure de résister aux troupes Autrichiennes? L'armée que je commande les a battus partout où elle a eu à faire avec elles, & les battra encore si elles osent porter le pied sur votre territoire; mais pensez-vous qu'au milieu des efforts de courage & de sacrifices que fait cette brave armée pour vous défendre; pensez-vous qu'elle verra froidement ses héros tomber sous les coups de lâches assassins? Pensez-vous que moi-même j'hésiterai à tirer de ces crimes infâmes une vengeance terrible? Helvétiques, attachés à la France & à votre Constitution, sauvez votre Patrie des maux qui la menacent en comprimant les malveillans; faites les connoître à votre Gouvernement, pour que le châtiment suive de près leurs fautes.

Quant à moi, de même que j'ai su vous protéger tant que j'ai vu en vous un Peuple allié & fidèle, de même je vous punirai si vous devenez traîtres & violateurs de la foi des traités.

La sûreté de l'Armée Française, la vôtre même régleront ma conduite.

En conséquence, je vous déclare que dès ce moment je rends responsables les Communes des événemens de quelque nature qu'ils soient, qui se passeront sur leur territoire contre les Français.

Je vous déclare en outre, que des colonnes Françaises marcheront avec rapidité sur les Cantons où des mouvemens d'insurrection se manifesteront, & qu'ils seront détruits par le fer & le feu.

Cette Proclamation sera imprimée dans les deux langues, publiée & affichée dans toute l'étendue de l'Helvétie & mise à l'ordre du jour de l'armée.

Fait au quartier général à St. Gall le 14 Germinal, an 7 de la République Française une & indivisible.

M A S S É N A .

Le Directoire Exécutif arrête: que la Proclamation ci-dessus, sera imprimée & publiée.

Lucerne le 8 Avril 1799.

(L . S .)

Le Président du Directoire Exécutif,

B A Y .

Au nom du Directoire. Le Secrétaire général,

M O U S S O N .

Certifiée conforme à l'original manuscrit, reçu le 13 courant.

HENRI POLIER, *Préfet National.*

LE PRÉFET NATIONAL DU LÉMAN,

Au Lieutenant du Préfet, aux sous-Préfets, & par vous aux Agens Nationaux & à leurs Aides.

Salut Républicain & fraternité.

Vous sentirez la haute importance de donner à cette Proclamation du Général en chef de l'Armée Française, une telle publicité qu'aucun Citoyen ne puisse l'ignorer, afin qu'il soit bien connu que chaque Commune étant à l'avenir responsable des insultes qui pourroient être commises contre les Français attachés aux armées, par quelqu'un de ses membres; tous les Citoyens sont vivement intéressés à surveiller les malveillans & à ne jamais prêter l'oreille aux fausses nouvelles & aux vaines allarmes qu'ils se plaisent à répandre pour ranimer les espérances des ennemis de l'ordre actuel, & pour essayer d'ébranler la fidélité des bons Citoyens. Cette déclaration solennelle qui assure au Gouvernement la prompte assistance de l'Armée Française, pour châtier tout mouvement d'insurrection, & conséquemment toute défobéissance volontaire d'une Commune à la Loi, place à l'avenir sur la responsabilité personnelle de chaque Fonctionnaire & de chaque Citoyen, les suites de toute contravention à la présente.

Donné à Lausanne sous mon sceau & signature le 13 Avril 1799.

(L . S .)

HENRI POLIER, *Préfet National.*

preuve de pragmatisme en prenant les rênes de l'État en plein vide de pouvoir durant plus de six semaines jusqu'à l'installation de la Chambre administrative, le 30 mars 1798, selon les articles 95 à 105 de la Constitution helvétique concoctée par Pierre Ochs et les unitaires, et qui fut imposée à la Suisse le 12 avril suivant.

La présence des troupes françaises coûtait fort cher (emprunt Ménard de 700'000 francs, 900'000 francs par mois pour l'entretien et la solde des troupes stationnées en Helvétie),⁷ mais offrait un avantage inestimable : le maintien de l'ordre, ce qui pose d'habitude en période révolutionnaire des problèmes considérables... Ce sont les troupes françaises qui rétabliront l'ordre *manu militari* dans le Nord Vaudois et au Pays d'Enhaut, écrasant sur le terrain toute velléité de résistances et limitant par là tout mouvement contre-révolutionnaire que l'on commence à mieux cerner aujourd'hui grâce aux travaux de Sébastien Rial et d'Élisabeth Kastl.⁸ L'unanimité du peuple vaudois face aux changements de régime est un mythe qui a perduré depuis près de deux siècles et les travaux de Chantal Lafontant ont ouvert une belle brèche dans la vision traditionnelle.⁹

Grâce au remarquable mémoire de Marie-Noëlle Altermath, nous connaissons mieux les membres et une petite part du fonctionnement de la Chambre administrative vaudoise qui œuvra du 30 mars 1798 au 18 avril 1803 et qui permit à certains hommes politiques de découvrir les heurs et malheurs du pouvoir. Cette prosopographie des membres de la Chambre administrative permet aussi de mieux cerner la naissance d'une nouvelle classe politique, même si la plupart de ces hommes ont déjà fait partie des organes dirigeants d'Ancien Régime avec des fonctions en sous-ordres qui firent émerger de profonds sentiments de frustration. Le sous-titre du mémoire d'Altermath a le mérite de la clarté : « Les régimes passent, mais les hommes restent »¹⁰ et cette constatation se retrouve dans les autres nouveaux cantons avec certains hommes, comme Karl Müller-Friedberg à Saint-Gall par exemple.

La vision traditionnelle d'un Paul Maillefer dans sa *Notice historique sur le 14 avril 1803 dédiée à la jeunesse des écoles vaudoises* passe mal un siècle plus tard : « L'activité de ces premiers mandataires du peuple vaudois montre que la nation était mûre pour se gouverner et s'administrer sagement, sans avoir recours à aucune tutelle étrangère... » phrase vide de sens pour celui qui connaît le poids et le coût de l'occupation française.

7 *Ibid.*

8 SÉBASTIEN RIAL, *Vaincre ou périr. La légion fidèle de Rovéréa 1798*, Lausanne, 2000 ; ÉLISABETH KASTL, *Henry-George de Mestral (1770-1849). Opinion sur l'indépendance vaudoise et actions contre-révolutionnaires*, Lausanne (mémoire de licence), 2002, 2 vol., à paraître en 2004.

9 CHANTAL LAFONTANT, *La résistance à la révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne, 1989.

10 MARIE-NOËLLE ALTERMATH, *Étude prosopographique de la Chambre administrative vaudoise 1798-1803. Les régimes passent et les hommes restent*, Lausanne (mémoire de licence), 2001, 2 vol.

Ayant échappé au projet du général Brune qui voulait partager la Suisse en trois Républiques-sœurs :

- la Rhodanie : partie latine de la Suisse actuelle, Lausanne chef-lieu
- l'Helvétie : regroupant 12 cantons avec Aarau comme capitale
- la Tellgovie : Waldstaetten et les Grisons, ¹¹

les Vaudois réorganisent leur espace émancipé ; la loi du 17 juin 1798 répartit les 356 communes en 17 districts, Avenches et Payerne passent aux Fribourgeois et Lausanne devient chef-lieu du canton du Léman. Cette nouvelle organisation territoriale va déterminer le fonctionnement de la société, les nouvelles autorités prennent enfin possession de leur espace et cherchent d'entrée de jeu à atténuer les oppositions villes-campagnes. Pour certains, il est malaisé de comprendre la portée de l'article I de la constitution du 12 avril 1798 qui tend à supprimer les inégalités territoriales : « La République helvétique est une et indivisible. Il n'y a plus de frontières entre les cantons et les pays sujets, ni de canton à canton. »

Les structures institutionnelles sont une chose, leur fonctionnement en est une autre. Les injonctions venues d'Aarau, de Lucerne ou de Berne arrivaient sur les bureaux de la Chambre administrative vaudoise avant de descendre au niveau des Municipalités ; il serait temps d'étudier d'un peu plus près la révolution au village comme nous avons commencé de le faire et les surprises abondent... Il y a un monde entre Orbe, Cossonay et le Directoire helvétique d'Aarau, même si les Vaudois y siègent (Pierre-Maurice Glayre, Frédéric-César de La Harpe et Philippe Secretan) en nombre jusqu'au Coup d'État du 7 janvier 1800.

COMMENT GÉRER, ADMINISTRER UN ESPACE ÉMANCIPÉ SANS RESSOURCES FINANCIÈRES ? ET EN DEVANT ASSUMER DES RÉQUISITIONS INCESSANTES DES ARMÉES FRANÇAISES VENUES LIBÉRER LE PAYS DE VAUD...

Henri Monod précisa lors de la septième séance de la Consulta le 26 janvier 1803 que le pays de Vaud n'avait pas de dettes avant la révolution, ce qui correspond bien à la saine gestion de LL.EE. Les caisses publiques, régulièrement ponctionnées par les réquisitions françaises, étaient vides à tous les niveaux, du Directoire aux communes, et cette vacuité explique les mesures prises à court terme avec la création de nouveaux impôts et surtout l'impossibilité d'abolir les droits féodaux, base des revenus essentiels de l'État *lato sensu*. Bonaparte commente l'événement, le 29 janvier 1803, devant les dix députés suisses :

Vous avez traversé la révolution en conservant vos vies et vos propriétés. Le parti républicain [unitaire] ne vous a point fait de mal. Même dans la plus grande crise du temps de La

11 ALFRED RUFER, *La Suisse et la Révolution française*, Paris, 1973, p. 71, publie une carte de la Suisse d'après le projet du général Brune du 16 mai 1798 ; FRANÇOIS WALTER, « Échec à la départementalisation : les découpages administratifs de la République helvétique

(1798-1803) », *Revue suisse d'histoire*, 1990, p. 67-85, et du même auteur, « Nouvelle donne territoriale en Suisse : les imaginaires spatiaux de la révolution (1798-1803) », in *L'Espace et le temps reconstruits*, Aix-en-Provence, 1990, p. 23-33.

Harpe, il n'a versé aucun sang ; il n'a pas commis de violences ni fait de persécutions ; il n'a pas même aboli ni les dixmes ni les censes. S'il avait aboli les censes, le peuple se serait rangé de son côté... C'est pour n'avoir point aboli les dixmes, pour s'être déclaré contre les élections populaires, que le parti républicain [unitaire] ne s'est point attaché la multitude ; et c'est par là qu'il a prouvé que jamais il n'a ni pu, ni voulu faire une révolution [...].¹²

Cette vision de la révolution en Suisse du Premier Consul mériterait d'être développée, elle sous-entend l'attachement atavique de tous les partis à la propriété, à l'exception de quelques tribuns isolés comme Louis Reymond¹³ qui n'en possédait aucune... Étudier les rapports à la propriété s'avère indispensable pour comprendre tout phénomène révolutionnaire.¹⁴

Ce n'est qu'au bord du gouffre (les rives du Léman en l'occurrence), menacé par les troupes du général Bachmann, que le gouvernement helvétique ou du moins ce qu'il en reste, réfugié à Lausanne depuis quarante-huit heures, décrète enfin, sous la pression du nouveau préfet national Henri Monod, l'abolition des droits féodaux, seule condition pour lever quelques maigres contingents vaudois pour dernier rempart de la République unitaire effondrée.

Alain Pichard a raison de souligner que le pays de Vaud a provoqué l'avènement du nouveau régime de la République helvétique et a été le dernier témoin de son agonie. Pour cet ancien pays sujet, la fin de la République helvétique signifiait aussi la fin possible de la liberté et le retour à Berne.

Le rôle d'Henri Monod, nommé préfet du Léman à la place d'Henri Polier le 5 août 1802, fut déterminant pour l'avenir du canton du Léman durant ces jours si troublés du début octobre jusqu'à l'arrivée du général Rapp à Lausanne le 4 octobre, porteur de la proclamation de Bonaparte du 30 septembre.

Et en toile de fond de cette année 1802, il y a la révolte des Bourla-Papey qui donne une dimension sociale à la fin de la République helvétique et dont les péripéties au niveau local restent encore à étudier pour compléter la première synthèse d'Eugène Mottaz en 1903, centenaire oblige...¹⁵ Où en serait la recherche historique sans les commémorations !

12 Cité par VICTOR MONNIER, *Bonaparte et la Suisse. Travaux préparatoires de l'Acte de Médiation (1803)*, Genève, 2002, p. 107-108, et sur les impôts : JACQUES ANDRÉ NEY, *Finances, budgets et impôts : Vaud 1803-1807. Origine et mise en place du système fiscal vaudois*, Lausanne (mémoire de licence), 2002, 2 vol. ; JACQUES PHILIPPON, *Des impôts dans le canton de Vaud. Mémoire historique sur cette question depuis l'origine du canton jusqu'à ce jour*, Lausanne, 1860 ; GABRIEL CHAMOREL, *La liquidation des droits féodaux dans le canton de Vaud 1798-1821*, Lausanne, 1944.

13 Louis Reymond (1770-1821), imprimeur, chef des Bourla-Papey, juge au Tribunal du district de Lausanne. JACQUES ANDRÉ NEY, *Finances, budgets et impôts*, op. cit. ; JACQUES PHILIPPON, *Des impôts dans le canton de Vaud*, op. cit. ; GABRIEL CHAMOREL, *La liquidation des droits féodaux*, op. cit.

14 DANIELLE CABANIS, « Le droit de propriété redéfini par la révolution en pays vaudois » in GENEVIÈVE KOUBI, *Propriété & Révolution*, Actes du colloque de Toulouse 12-14 octobre 1989, Toulouse, 1990, p. 135-143.

15 EUGÈNE MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la Révolution vaudoise*, Lausanne, 1903 ; RENÉ SECRETAN, « A propos des Bourla-Papey. Textes inédits et quelques gloses », *RHV*, 1950, p. 17-32. MICHEL PAHUD, « L'insurrection au village : nouvelles pistes pour les Bourla-Papey », in FRANÇOIS JEQUIER (sous la dir.), *Le canton de Vaud : de la tutelle à l'indépendance (1798-1815). Regards nouveaux sur l'économie et les finances, les Bourla-Papey et la contre-révolution* (Études et Enquêtes 30), Lausanne, 2003, p. 41-73.

Cette année 1802 est la plus riche avec les menées contre-révolutionnaires, la conspiration de Malley,¹⁶ l'éphémère prise d'Orbe le 30 septembre,¹⁷ et les recherches récentes sur ces mouvements devraient leur donner une nouvelle coloration.¹⁸

L'irremplaçable Eugène Mottaz lie les différents aspects dans sa préface aux Bourla-Papey de 1903 :

La Révolution de 1798 fut surtout l'œuvre des villes ; elle eut pour conséquence l'émancipation politique du pays de Vaud. Celle de 1802 fut accomplie essentiellement par les campagnards et les patriotes aux idées les plus avancées ; elle amena l'émancipation économique par le moyen de la suppression totale et définitive des droits féodaux [par la loi du 31 mai 1804].¹⁹

Et la dernière phrase de ce même livre : « Les campagnards purent dès lors envisager l'avenir avec plus de confiance. Cet article de loi [initié par le décret du 22 septembre 1802] mettait fin, en effet, à la Révolution au point de vue économique, comme l'Acte de Médiation y avait mis fin au point de vue politique. »²⁰

L'histoire économique du pays de Vaud au milieu du XIX^e siècle reste en chantier, la plupart des études, celle d'Émile Buxcel²¹ par exemple, porte surtout sur les années de la Restauration et les enquêtes des années 1830. Le vide historiographique de la Médiation ne porte pas seulement sur le politique : l'économique n'est guère mieux servi, quant au social...

L'histoire financière, celle des impôts en particulier, reste *terra incognita*, l'étude pionnière d'André Lasserre, dont le titre est à lui seul tout un programme *Finances publiques et développement* débute en 1831 et ses mises en garde expliquent l'absence de travaux pour le premier quart du XIX^e siècle.²² Jacques-André Ney s'est lancé à l'eau l'an dernier dans un mémoire risqué *Finances, budgets et impôts, Vaud 1803-1807. Origine et mise en place du système fiscal vaudois 1803-1807* avec quelques pages suggestives sur la République helvétique et surtout des prises de position claires, sans ambiguïté, inspirées des maîtres français Robert Schnerb et Jean Bouvier : « Les finances traduisent des choix politiques autant qu'idéologiques, elles sont une sorte de photographie, de radioscopie des sociétés et de leur fonctionnement... ».²³

Robert Schnerb n'hésite pas à préciser : « il y a des acteurs de l'histoire fiscale, comme il y a des chefs militaires et des entrepreneurs. Et sans eux rien ne se serait passé. »²⁴

16 SANDRA CHAILLET-BERSET, « La conspiration de Malley, événement exemplaire d'une période charnière (1798-1802) », *RHV*, 1990, p. 11-47. AYMONT DE MESTRAL, « Le soulèvement fédéraliste de 1802 et le Pays de Vaud », *RHV*, 1945, p. 177-188. C. DE TAVEL (éd.), *Mémoires de F. de Rovéréa, colonel d'un régiment à la solde de sa Majesté Britannique*, Berne, Paris, 1848, 4 vol.

17 ACV, H 161 A-B-C, Événements de septembre 1802 et affaire d'Orbe.

18 Cf. note 8.

19 EUGÈNE MOTTAZ, *Les Bourla-Papey, op. cit.*, p. VI.

20 *Ibid.*, p. 262.

21 ÉMILE BUXCEL, *Aspects de la structure économique vaudoise 1803-1850*, Lausanne, 1981.

22 ANDRÉ LASSERRE, *Finances publiques et développement. Le canton de Vaud 1831-1913*, Lausanne, 1980.

23 JEAN BOUVIER, JACQUES WOLF et al. (éd.), *Deux siècles de fiscalité française. Histoire, économie, politique*, Paris, 1973, p. 259.

24 *Ibid.*, p. 55.

L'argent est le nerf de la guerre et François Crouzet donne des ordres de grandeurs ahurissants :

[Louis] Ramel, dans son ouvrage de l'an IX, estime à 500 millions le total des contributions imposées dans les pays occupés par les armées de la République. Marcel Marion a écrit que les conquêtes avaient été des mines plus fructueuses que les biens des émigrés, que l'argent était arrivé à flot de Milan, de Rome, de la Suisse saignée à blanc. Jacques Godechot aboutit à un total de 360 millions pour les contributions étrangères pour les années 1792-1799, pour les années VI et VII, il donne le chiffre de 158 millions : 16 de la Suisse, 30 de Naples, 72 de Rome, 40 en Cisalpine. Il note que c'est un huitième des dépenses de la République française pendant ces deux années...²⁵

Et le commentaire de François Crouzet : « Ces chiffres sont presque tous théoriques — ceux des contributions exigées, mais non des sommes effectivement perçues... ».

De l'entrée des troupes françaises (1798) à la chute de Napoléon, le canton de Vaud a vécu tous les soubresauts de l'histoire avec intérêt et même passion, mais aussi avec peine, impuissance et résignation, surtout sur le plan financier... Combien a coûté la République helvétique aux Vaudois ? Guy Lecomte me proposait de constituer une équipe pour tenter de cerner les chiffres au niveau des Communes, l'idée est bonne...

Tout discours sur l'argent n'est jamais innocent, mais toujours révélateur.²⁶ Un exemple : quel message Jacques Cart veut-il faire passer en 1868, dans sa brochure *Le canton de Vaud et la Suisse de 1798 à 1815* qui regroupe plusieurs de ses conférences, quand il écrit que La Harpe est « pauvre, mais intègre... ».²⁷ Tout est à l'avenant dans nos sources du XIX^e siècle, l'économie et les finances sont qualifiées par des adjectifs.

Les conclusions de Ney sont intéressantes : « Les recettes tirées des terres vaudoises allaient être dépensées intégralement au profit des Vaudois »,²⁸ mais en même temps, malgré les généreuses déclarations sur les bienfaits de la démocratie, la propriété seule allait donner le droit de vote. Et sa réflexion mérite toute notre attention : « Sans impôts, il n'y a pas d'État. L'impôt est le reflet de l'organisation de la société, des rapports de force qui la caractérisent et pourtant n'est-il pas l'un des sujets les moins bien connus de notre histoire ? »²⁹

L'emprunt Ménard, les réquisitions successives de ces armées vivant sur le pays conquis ont pourtant été réglés, du moins en grande partie, mais quelle trace avons-nous de ces règlements... Des bribes !³⁰ D'où venait l'argent souvent payé comptant ? Le canton du Léman était-il

25 FRANÇOIS CROUZET, *La grande inflation*, op. cit., p. 501.

26 ERNEST BORNEMAN, *Psychanalyse de l'argent. Une recherche critique sur les théories psychanalytiques de l'argent*, Paris, 1978; ANDRÉ CABANIS et al., « La perception de l'argent et son évolution », *Journal des Caisses d'Épargne*, 3, mai-juin 1986, p. 16-20.

27 JACQUES CART, *Le canton de Vaud et la Suisse de 1798 à 1815*, Lausanne, 1868, p. 92.

28 JACQUES ANDRÉ NEY, *Finances, budgets et impôts*, op. cit., p. 130.

29 *Ibid.*, p. 8.

30 ANNE-MARIE CHAPPUIS, « L'Assemblée provisoire 24 janvier-31 mars 1798 », *RHV*, 1979, p. 155. Tableau de la répartition de l'emprunt Ménard par bailliages.

vraiment exsangue après cinq ans d'anarchie de la République helvétique ? Comment Monod solda-t-il les troupes qu'il lève en septembre 1802 ?

Nous restons souvent prisonniers de nos sources du XIX^e siècle qui n'abondent, pudeur oblige, quasiment jamais les questions bassement matérielles, sinon au moyen d'adjectifs excessifs, mais imprécis...

Jacques-André Ney se penche enfin sur les conditions financières de la naissance de ce nouveau canton et sur le principe admis et défendu que l'État ne fera pas de dettes, donc pas de recours à l'emprunt (notre béquille contemporaine que nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants rembourseront...):

- l'instruction publique représente 40 % (216'000 francs) des dépenses en 1804
- les fonctionnaires 23 % (soit 125'000 sur 536'000 francs).

Le poids de la fiscalité s'avère bien plus léger sous la Médiation que sous LL.EE (la République helvétique ne rentrant pas dans la comparaison pour des raisons évidentes : réquisitions, frais d'occupation, etc...).

Les finances sont saines, il n'y a pas de dettes jusqu'en 1831 et l'État a même créé un fonds de réserve au cas où... Ces éléments déterminent en grande partie les sentiments de soulagement des premières années de la Médiation. Pourquoi ne pas les mentionner ?

Les Vaudois ont été les plus fidèles soutiens de la République helvétique,³¹ ils y occupent des places de premier plan : Pierre-Maurice Glayre entre au Directoire en avril 1798, Louis Begoz est chargé du ministère des Relations extérieures, La Harpe fit un passage remarqué au Directoire de juillet 1798 au Coup d'État du 7 janvier 1800, Philippe Secretan siège au Directoire en même temps que La Harpe durant six mois (de juillet 1799 au 7 janvier 1800). Deux Vaudois sur cinq membres au Directoire helvétique...

Alfred Ruffer, cité par Michel Vovelle, a souligné ce basculement des équilibres politiques. Le retour des Bernois, et plus largement des membres des cantons alémaniques au Directoire, met fin à la prépondérance des hommes politiques du Léman en janvier 1800.³²

Les Vaudois ont été les meilleurs élèves de la République helvétique, ils ont payé plus que leur part dans les contributions réclamées et ils jouèrent le jeu des autorités centrales allant jusqu'à les héberger lors de la crise de septembre 1802...

Enfin, relevons que les années de la République helvétique permirent l'émergence d'une nouvelle classe politique (avec des notables d'Ancien Régime, certes...) et que les futurs pères de la Patrie et consorts prouvèrent leurs capacités de gestionnaires et de visionnaires qui facilitèrent grandement la reconnaissance du canton de Vaud dans la Confédération. Notons encore, en

31 MICHEL VOVELLE, « Vu de France : l'exception vaudoise ou les plus intimes alliés de la Grande Nation », *RHV*, 1999, p. 29-46.

32 ALFRED RUFER, *La Suisse et la Révolution française*, *op. cit.*, p. 113 ; MICHEL VOVELLE, « Vu de France », *art. cit.*, p. 43.

suivant Eugène Mottaz, que « les unitaires de 1798 devinrent les cantonalistes de 1803 », ³³ à l'exception de La Harpe qui resta rivé sur ses vues « jacobines ». ³⁴

L'histoire de l'évolution des idées et des hommes politiques vaudois, textes à l'appui, reste à faire. ³⁵ Il est temps aussi de changer de sources, d'en chercher d'autres pour nuancer les écrits auto-justificatifs des acteurs de l'époque qui ont marqué l'historiographie jusqu'à nos jours au fil des générations d'historiens. ³⁶

RIASSUNTO : Le pays de Vaud (Cantone del Lemano) dall'Elvetica alla Mediazione: nascita di un cantone confederato

Fare la rivoluzione è una cosa, recuperarla per riuscire a creare un nuovo Stato è tutt'altro... Dinanzi a circostanze difficili, dovute al peso eccessivo della presenza delle truppe francesi, le nuove autorità, gestite dai notabili dell'*ancien régime*, seppero subito imporsi. Esse furono capaci di prendere le misure necessarie per la salvaguardia del nuovo Stato, posto sotto tutela francese, pur cercando di aver riguardo della popolazione, piegata sotto il peso e le diverse costrizioni dell'occupazione, ciò che comunque comportava il vantaggio, senza dubbio maggiore, del mantenimento dell'ordine.

La Camera amministrativa preannunciò l'emergenza e lo sviluppo di un'amministrazione che riprese la gestione del Paese, istaurando un nuovo sistema fiscale senza però riuscire ad abolire i diritti feudali, ciò che provocò le insurrezioni contadine della primavera del 1802 e finì così per accentuare le tensioni latenti fra città e campagna. I Vodesi si mostrarono fra i più fedeli sostenitori della Repubblica elvetica; pagarono tuttavia più di quanto dovuto e finirono persino, nel settembre 1802, per dover dar ospitalità al governo elvetico in rotta, poco prima dell'effimera presa di Orbe. Alcuni uomini della tempra di Henri Monod ebbero un ruolo di primo piano nella nascita di una nuova forza politica, la quale avrebbe finito per essere riconosciuta sul piano federale. Questo contributo prende in esame le specificità del « caso vodese », liberato dalle truppe del Direttorio nel gennaio del 1798 e « salvato » nell'ottobre del 1802 dai pericoli della guerra civile da Bonaparte, il quale ne avrebbe fatto un cantone svizzero con pieni diritti grazie all'Atto di Mediazione.

In questo saggio si cerca pure d'osservare la vita dei comuni durante questi anni agitati nei quali essi dovettero far fronte a circostanze eccezionali, ciò che permise ad alcuni responsabili locali di distinguersi sulla scena politica marcata da una profonda riorganizzazione territoriale. Infine, nel contributo si insiste parecchio sui nuovi rapporti all'interno di un potere per certi versi accaparrato da un'élite ristretta che seppe comunque assumere con una rara maestria una transizione assai delicata.

Traduzione : Martine Venzi

33 EUGÈNE MOTTAZ, *Les Bourla-Papey*, op. cit., p. VI.

34 La publication en hiver 2003 du quatrième tome de la *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe sous la République helvétique*, sous la direction d'Étienne Hofmann, devrait préciser certains points de cette vieille controverse.

35 OLIVIER MEUWLY, BERNARD VOUTAT (éd.), *Les constitutions*

vaudoises 1803-2003, op. cit.; PIERRE-YVES FAVEZ, GILBERT MARION, *Le Grand Conseil vaudois de 1803. Notices biographiques des députés élus en 1803, 1808 et 1813*, s. l., 2003.

36 MARC MEIER, *Historiographie de la République helvétique dans le canton du Léman*, Lausanne (mémoire de licence), 2001.